



# Conseil municipal du 28 janvier 2019

Sous la Présidence de Monsieur Dominique MICHAUD, Maire.

**Présents :** J-P. CHARTON, Guy LAURENT, J. LEBAIL, Chantal BELIN, Thierry DESTOMBES, Sylvie DUCUGNON, Anne GARNIER, Jean-Bertrand GONNET, Edith LAVRUT, Thierry MADER, Patrice MIGNOT, Hervé MILLOT, Alexandra TERRIER  
**Absents excusés :** A. CARO. **Secrétaire de séance :** Thierry MADER **Présents : 14 - Votants : 14**

(Ces pages sont un résumé des délibérations du Conseil Municipal, l'intégralité du texte original est consultable en Mairie.)

## Finances

### • Budget Assainissement - Décision modificative n°2

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'une décision modificative afin de payer l'électricité pour la station d'épuration

- Augmentation des crédits : D 6061 Fournitures non stockables 1 072.71 €  
- Diminution des crédits : D 022 Dépenses imprévues d'investissement 1 072.71 €

### • Bilan financier des célébrations du 11 novembre 2018

Le bilan financier présenté par Chantal BELIN fait apparaître un déficit sur l'ensemble des commémorations de 213.48 €. Ce dernier sera remboursé au Foyer Rural par la Commune au moment du versement de la subvention communale.

## Réseaux

### • Réseaux de communication : Redevances d'occupation du Domaine Public 2017 & 2018

Vu la délibération du 25 janvier 2012 décidant de percevoir la redevance d'occupation du domaine public par France Telecom au taux maximum suivant le décret N°2005-1676 du 27 décembre 2005, le Conseil Municipal, décide de percevoir la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux téléphoniques d'Orange et arrête comme suit les redevances dues pour les années 2017 & 2018 :

2017

Patrimoine	Patrimoine en aérien	Tarif	Montant brut
Artère en sous-sol	16,681	30,00 €	500,43 €
Artère aérienne	5,403	40,00 €	216,12 €
Total redevance Brut			716,55 €
Coefficient d'actualisation *			1,26845
<b>Redevance 2017</b>			<b>908,91 €</b>

2018

Patrimoine	Patrimoine en aérien	Tarif	Montant brut
Artère en sous-sol	16,701	30,00 €	501,03 €
Artère aérienne	5,403	40,00 €	216,12 €
Total redevance Brut			717,15 €
Coefficient d'actualisation *			1,30941
<b>Redevance 2018</b>			<b>939,04 €</b>

\* année N-1 calculé sur la moyenne d'index TP01

Soit un total de 1 847,95 €

Vote : Unanimité

## Intercommunalité

### • Club acheteurs : Groupement de commandes permanent avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Dans la poursuite des actions inscrites au schéma de mutualisation des services validé par le Conseil Communautaire le 4 février 2016, la CAGD souhaite mettre en œuvre l'action n°3 : création d'un « Club Acheteurs ». A travers cette initiative, la CAGD entend faciliter et fluidifier la mutualisation des procédures d'achats à l'échelle de son territoire.

Il est ainsi proposé aux communes de la CAGD de constituer un groupement de commandes à durée illimitée dans des domaines d'achats cités en annexe n°2 de la convention-cadre.

Jusqu'alors, pour participer à un groupement de commandes proposé par la CAGD, chaque collectivité devait prendre une délibération spécifique à la consultation lancée (ex : fournitures de bureau, acquisition de copieurs et imprimantes, services de télécommunications...)

La CAGD, à travers la constitution de ce groupement de commandes permanent, nommé « Club Acheteurs », propose à ses futurs membres de délibérer une seule fois pour la signature de la convention-cadre et de formaliser ensuite leur participation aux marchés et accords-cadres par de simples courriers d'engagement. Les membres du « Club Acheteurs » resteront toutefois libres de mettre en œuvre seuls des procédures d'achats, s'ils le souhaitent, y compris dans les domaines prévus dans la convention-cadre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'adhésion de la commune de CHAMPVANS au groupement de commandes permanent «Club Acheteurs».

Le conseil élit le représentant de la commune CHAMPVANS qui disposera d'une voix consultative à la commission d'appel et son suppléant, à savoir : Titulaire : Dominique MICHAUD - Suppléant : Thierry MADER. **Vote : Unanimité**

## Urbanisme

### • **Avis du Conseil Municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Par délibération n°GD116/15 du 15 décembre 2015, l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

- Le travail mené durant les trois années d'élaboration a permis de traduire dans un document unique une vision commune, un projet de territoire partagé pour le développement et l'aménagement de l'agglomération pour les 15 prochaines années, tout en tenant compte des spécificités locales. Ce travail a également permis d'aboutir à un document réglementaire homogène permettant l'exercice du droit des sols sur chaque commune.

- Le projet d'aménagement et de développement durable, déjà débattu en Conseil Communautaire le 27 juin 2017 et au sein du Conseil Municipal, fixe les grandes orientations suivantes :

Ambition 1 : Faire jouer pleinement à Dole son rôle de ville moyenne, en relation étroite avec son bassin de vie

Ambition 2 : Concilier vie en ville et vie dans les villages au sein d'une armature solidaire

Ambition 3 : Faire du bien-vivre un vecteur de développement

- Le travail mené par la C.A.G.D. en collaboration avec la Commune et dans le respect des objectifs nationaux de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, a permis d'aboutir au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 21 janvier 2019.

Le Conseil, émet un avis favorable sur le projet de PLUi de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. **Vote : Unanimité**

### • **Avis du conseil municipal sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2018-2023 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole**

Par délibération du 20 décembre 2018, l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (C.A.G.D.) a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2018-2023, lequel doit permettre de guider l'action publique dans ses politiques de l'habitat et du logement.

A partir des éléments du diagnostic d'une part, de rencontres et d'entretiens avec l'ensemble des acteurs du logement d'autre part, des orientations et un programme d'actions ont été élaborés. Ce projet de PLH vise à répondre aux enjeux de 5 grandes orientations :

#### **1. REPONDRE AUX BESOINS LOGEMENTS A REALISER OU A MOBILISER**

Les enjeux autour de cette orientation consistent à organiser le développement résidentiel autour de l'armature définie dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, identifiant les centralités compatibles avec le développement d'une offre plus sociale.

#### **2. AGIR SUR LE FONCIER POUR PRODUIRE DIFFEREMENT ET MAITRISER LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL**

La maîtrise du développement de l'habitat repose sur la maîtrise du foncier à vocation résidentielle. L'enjeu est alors d'identifier et de mobiliser les fonciers stratégiques pour y favoriser le développement des opérations d'habitat alternatives, sous maîtrise d'ouvrage publique ou dans le cadre d'un partenariat public-privé.

#### **3. REINVESTIR LE PARC EXISTANT POUR RENOUVELER ET DEVELOPPER L'OFFRE LOCATIVE**

Limiter l'extension urbaine en repensant le tissu existant, réinvestir le parc déqualifié, éviter la formation d'un parc de relégation tant dans le parc public que dans le parc privé, sont les objectifs adossés à cette orientation.

#### **4. Proposer une offre plus adaptée aux publics fragiles et/ou à besoins particuliers**

A travers cette orientation, il s'agit de proposer une offre plurielle, en adéquation avec les besoins des ménages identifiés dans le diagnostic et notamment le vieillissement de la population.

#### **5. Piloter et animer la politique locale de l'habitat**

Cette orientation se traduit par la réorganisation de l'ingénierie interne, d'une mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat plus partenariale, ainsi qu'une évaluation plus régulière.

**Aussi, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, le projet de programme local de l'habitat est soumis à l'avis du conseil municipal, qui émet un avis favorable.**

**Vote : Unanimité**

## Développement économique

### • **Convention de mise à disposition d'une plateforme de stockage à déchets verts:**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par l'entreprise REVEILLON PAYSAGE à savoir :

La mise à disposition d'une plateforme de stockage à déchets verts d'une surface d'environ 2 500 m<sup>2</sup> dans le périmètre de l'ancienne décharge, parcelle cadastrée ZC 13 « La Carrière ». Cette mise à disposition sera réalisée sous la forme d'un contrat de location de terrain nu pour une durée de 9 ans du 1/02/2018 au 31/01/2028. Les déchets stockés seront transformés sans être revalorisés.

Le montant de la location est fixé à 400 € par an, indexé sur l'indice du coût de la construction, payable annuellement à l'avance en une fois le 1<sup>er</sup> du mois de janvier de chaque année.

Afin de pouvoir disposer de l'emplacement les travaux suivants sont nécessaires :

- Débroussaillage de la parcelle et réalisation d'un merlon sur les périphéries avec un passage conservé
- Les excédents de matériaux présents seront positionnés en rebouchage des trous sur le reste de la parcelle ZC 13 -
- Réalisation du nivellement des surfaces, fourniture et pose d'une barrière.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise REVEILLON PAYSAGE. En compensation du coût de ces travaux, l'entreprise n'acquittera pas de loyer durant les 5 premières années soit du 1/02/2019 au 31/12/2023.

**Vote : 13 Pour – 1 Abstention**

## Vie scolaire

### • **Travaux supplémentaires informatisation des écoles – Programme ENIR**

M. Le Maire rappelle au conseil que par une délibération le 13/11/2017, la Commune a validé le plan « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » (ENIR).

Ce plan permet de financer des équipements informatiques dans les écoles primaires et de bénéficier d'une aide de 7 000€.

La commune a validé le plan de financement et l'exécution des travaux pour un montant de 17 146 € H.T. avec une participation communale de 10 146 € H.T. se répartissant comme suit :

- Vidéoprojecteurs, PC enseignants	4 618,07 €
- Tablettes, MDM et filtrages	6 578,40 €
- Wifi commun aux 2 écoles, NAS	3 218,99 €
- Maintenance prolongée et MO, installation	2 730,83 €

M. Le Maire informe le conseil que des travaux supplémentaires liés à l'infrastructure des bâtiments sont nécessaires, notamment des travaux de câblage et d'installation du Wifi dans les deux bâtiments scolaires (Ecole élémentaire et Ecole maternelle). Mise en place de baies de brassage informatique et d'un réseau fibre optique entre les deux bâtiments, pour un montant de 5 247.35 € H.T

Le Conseil Municipal, retient l'entreprise EURL VACHERET Electricité à Dole pour l'exécution de ces travaux.

**Vote : Unanimité**

## Personnel

### • **Augmentation de la participation à la protection sociale complémentaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe la participation à 120 € par an et par agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée à partir du 1<sup>er</sup> février 2019. **Vote : Unanimité**

## Information

M. Le Maire donne le compte-rendu du rapport d'activité 2017 du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement)

## Motion

## Résolution générale du 101<sup>e</sup> Congrès des Maires

Le Conseil Municipal, SOUTIENT la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement.

**Vote : Pour : 13 – 1 Abstention**